



Association Provinciale des
Agences de Sécurité (A.P.A.S.)



Montréal, 30 mars 2005

Monsieur Jacques Dupuis
Vice-premier ministre
Ministre de la Sécurité publique
Leader parlementaire du gouvernement
Vice-président du Comité des priorités
Tour des Laurentides
5^e étage
2525, boulevard Laurier
Sainte-Foy (Qc)
G1V 2L2

ENVOI PAR TÉLÉCOPIEUR (418) 646-6168
Original suivra par la poste

Monsieur le Ministre,

Nous vous écrivons au nom des membres des trois associations les plus représentatives de l'industrie privée au Québec, soit l'Association provinciale des agences de sécurité (APAS), la section québécoise de l'Association canadienne de la sécurité (CANASA-Québec) et l'Association professionnelle des enquêteurs privés du Québec (APEPQ). Nos membres regroupent essentiellement près de 70% des entreprises et des employés de l'industrie privée au Québec.

Nous tenons à vous faire part de notre grande inquiétude à l'égard du projet de loi No 88 sur la sécurité privée. Des rumeurs circulent et nos informations nous indiquent que l'adoption de ce projet de loi aurait été reportée sine die. Ce report nous déçoit profondément.

Une déception bien justifiée car depuis plus de deux ans nous avons investi temps, efforts et énergie afin de collaborer avec le ministère de la Sécurité publique à l'aboutissement de ce projet de loi. Sans mentionner que nous avons été tous trois partie prenante du Comité consultatif mis sur pied en 1996 dont le rapport a été déposé en 2000 et qui a été à la base de la rédaction du Livre blanc rendu public en décembre 2003.

La Loi qui régit notre industrie est vieille de 40 ans. Elle a grand besoin d'être actualisée pour refléter les changements importants qui ont conduit à une évolution majeure du domaine de la sécurité privée. Nous considérons qu'il est grand temps d'agir et que c'est le milieu même qui épaula le ministère de la Sécurité publique depuis plus de 10 ans afin de revoir cette Loi.

.../2



Lors de la première journée d'audience de la Commission parlementaire, le 17 février dernier, nous avons cru comprendre que le projet de loi faisait non seulement consensus au sein de notre industrie, mais également auprès de la direction des principaux corps de police et de l'Opposition officielle qui adhèrent tous deux aux grands principes de cette réforme. Le gouvernement a fait le pari de l'autorégulation, nous considérons que nous sommes prêts à relever le défi. Nous prouverons avec sagesse et enthousiasme que nous pouvons tenir ce pari.

Nous tenons beaucoup à la création du Bureau de la sécurité privée, dont le conseil d'administration sera formé d'une majorité de membres de l'industrie. Cette façon de faire témoigne de la volonté du gouvernement de voir l'industrie au premier plan dans la gestion des mécanismes de contrôle et de son développement. En créant ce Bureau, le Québec innove et se place encore une fois à l'avant-garde partout au Canada.

C'est dans cette optique que nous sollicitons à **nouveau** une rencontre avec vous le plus rapidement possible. Nous souhaitons à cet égard vous exprimer à quel point nous considérons important que le projet de loi No 88 soit adopté dans les plus brefs délais. La législation actuelle a grand besoin d'être actualisée pour refléter les changements importants qui sont survenus dans notre industrie au cours des dernières années.

Veillez recevoir, monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Pierre C. Ricard
1^{er} Vice-président
APAS


Normand Fiset
Président
CANASA-Québec

Louis Laframboise
Président
APEPQ

Nous avons lu et pris connaissance de l'initiative entreprise par l'APAS, la CANASA-Québec et l'APEPQ. Nous tenons à souligner au Ministre que nous appuyons leur démarche.



Pierre Dussault
Président
Maîtres-serruriers du
Québec



Michel Déry
AQIS



Denis Bourget
Président
ASIS, chap. de Mtl.

Pour Alain David,
Président ACFE, chap. de Mtl.



Louis Laframboise,
Président APEPQ